



FCJC Newsletter

Septembre 2025

Chères Chasseresses, Chers Chasseurs,

Bientôt c'est l'ouverture de la chasse générale !

L'ouverture ce n'est pas une simple date dans le calendrier, c'est bel et bien un jour particulier. C'est une attente fébrile, un compte à rebours silencieux qui ramène pour des uns à ses premiers frissons de chasse ou pour d'autres fait naître des attentes enthousiasmées.

C'est un matin d'automne brumeux plein de promesses où tout commence, ou recommence. C'est aussi un moment de partage, de transmission, d'émotion.

Chaque chasseresse et chasseur vit son ouverture à sa manière. Mais je suis convaincu que toutes et tous ressentent cette tension familière au lever du jour, ce moment suspendu où le monde semble prêt à basculer et le cœur à bondir.

Chères chasseresses, chers chasseurs, je vous souhaite à vous toutes et tous une belle saison de chasse mêlant plaisir et sécurité.

Pour la FCJC - Nicolas Wallimann



A l'instar de certains chasseurs, il semblerait qu'en période estivale la bête noire apprécie également les bords de mer. 😊

Remerciements

Merci à Mylène Comte-Erard, Pascal Montavon, Jean-Claude Beuchat, Amaury Boillat, Michel Buchwalder, Jean-François Lovis, Eddy Cornu, Jérémie Cortat (SCAV) pour leurs précieuses contributions à l'élaboration de cette publication.

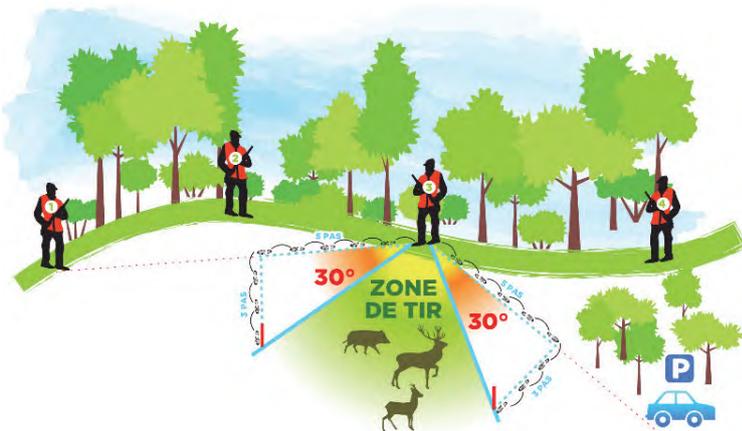


Sécurité à la chasse

On ne répètera jamais assez combien les aspects liés à la sécurité lors de la pratique de la chasse sont essentiels. L'accident tragique qui s'est malheureusement produit l'année passée chez nos amis vaudois est là pour nous le rappeler.

C'est une attention de tous les instants qui doit être portée à la sécurité. Cela fait maintenant bien des années que nous n'avons pas eu à déplorer d'accident au Jura et je ne peux que vivement vous encourager à tout mettre en œuvre pour perpétuer cette situation.

- ◆ Rappelez-vous qu'il **n'existe pas de situation particulière qui puisse excuser le non-respect des règles de sécurité**
- ◆ Être bien visible est indubitablement un aspect sécuritaire à ne pas négliger. Porter des vêtements de couleur vive (orange), signaler sa présence, communiquer à autrui la situation de l'action de chasse en cours et ses intentions futures, sont des principes à ne pas déroger.



- ◆ La règle des 30° doit en tout temps et en toutes circonstances être appliquée et respectée
- ◆ Chargez votre arme seulement une fois au poste
- ◆ Imprégnez-vous de la situation, tenez compte de l'endroit :
(positions des autres chasseurs - distance - zone de tir - tir fichant - pare-balle existant - présence de routes - chemins - habitations - animaux de rente, etc...)

- ◆ Déchargez votre arme au poste aussitôt l'action de chasse terminée
- ◆ Assurez-vous que vos armes soient en parfait état de marche et que le mécanisme de sécurité fonctionne correctement.

C ⇒ Toutes les **armes** doivent toujours être considérées comme **Chargées**

P ⇒ Ne jamais **Pointer** une arme sur quelque chose qu'on ne veut pas abattre

D ⇒ Placer l'index sur la **Détente** uniquement si **l'on veut tirer**

I ⇒ **Identifier** sa cible et assurer un **tir fichant**

Bienvenue aux nouveaux chasseurs



De gauche à droite : Jean-Claude Beuchat (président de la commission d'examens) - Lachat Arthur (Roche d'Or) - Montavon Fabrice (St-Brais) - Gunzinger Joey (Rebeuvelier) - Cattin Jonas (Les Emibois) Jecker Killian (Saulcy) - Marchand Gauthier (Bassecourt)

La session d'examens 2025 s'est déroulée les 25 et 26 avril dernier. Les 13 candidates et candidats inscrits en première année ont tous brillamment réussi les examens leur permettant d'accéder à la deuxième année de formation. A signaler qu'il est réjouissant de constater la présence de 4 filles parmi les futurs nemrods.

Du côté des candidats de deuxième année, 6 sur 8 ont franchi avec succès la dernière étape décrochant ainsi leur permis de chasse. Deux candidats n'ont malheureusement pas obtenu la moyenne exigée. Compliments à tous et en particulier à Fabrice Montavon qui a obtenu la meilleure moyenne de cette édition (5,5).

La Commission des examens et la Fédération Cantonale Jurassienne des Chasseurs adressent leurs chaleureuses félicitations aux nouveaux lauréats. Formés avec rigueur, sensibilisés à l'importance de l'éthique, de la sécurité et de la gestion durable des espèces, ils s'appêtent à vivre leur passion avec responsabilité dans le respect de la faune et de son habitat.



Agenda :

- ▶ Epreuves CCC chiens courants ⇒ dimanche 28 septembre - Glovelier
- ▶ Salon Goûts & Terroirs ⇒ du 29 octobre au 2 novembre - Bulle (FR)

ChasseSuisse sera invité d'honneur à l'occasion du salon Goûts & Terroirs qui se déroulera à Bulle du mercredi 29 octobre au dimanche 2 novembre. Chaque canton romand assurera la permanence sur le stand de ChasseSuisse. **Les chasseurs jurassiens seront présents le jeudi 30 octobre.**



Commission de la formation

Suite au départ de **Luc Scherrer** (formateur pour l'écologie de la faune et la connaissance de la nature), la commission de la formation est à la recherche d'un successeur.

Merci aux personnes intéressées de contacter Eddy Cornu (président de la commission de la formation) ☎ 079 819 00 91 ecornu@bluewin.ch

La FCJC remercie chaleureusement Luc pour son engagement dans la formation des chasseurs jurassiens.



La formation aux managements des armes et au tir est un aspect crucial dans le cursus de formation. Parfois, certains candidats découvrent pour la première fois la sensation de porter une arme dans leurs mains.

Soucieux de dispenser une formation la plus adéquate, le groupe de moniteurs de tir s'est renforcé avec la venue d'**Hubert Choulat** et de **Fabrice Montavon**. Pour la partie théorique c'est l'armurier de Moutier **Charles-Edouard Stucki** qui dispensera les cours.

La FCJC tient également à vivement remercier **Jean-Philippe Laville** pour avoir transmis avec passion ses connaissances en armement et balistique.

Commission des examens

La commission des examens, par son président Jean-Claude Beuchat, remercie très chaudement **Jean-Denis Godat** pour avoir œuvré comme expert aux examens pendant 18 années. C'est également de vifs remerciements qui sont adressés à **Guy Reber** pour les 14 années passées au sein du collège d'experts.

Tous deux ont fait preuve de professionnalisme sachant allier savoir-faire, rigueur et bonne humeur. La commission a pu compter sur leur dévouement infailible afin que les sessions d'examens se déroulent dans les meilleures conditions. Nombreux sont les chasseurs actuels qui ont dû répondre à leurs questions !

La commission fait savoir que les deux postes sont à repourvoir. Les personnes intéressées sont priées de contacter Jean-Claude Beuchat ☎ 078 663 63 29 jc.beuchat@bluewin.ch.



Jean-Denis Godat



Guy Reber

Epreuves cynologiques FCJC 2025 - d'excellents résultats

Les épreuves cynologiques d'obéissance et de rouge se sont déroulées le samedi 28 juin dans la vallée de Delémont. Malgré la canicule les 14 chiens inscrits aux épreuves (7 pour l'obéissance et 7 pour le rouge) ont tous passé avec succès les examens.

Comme l'a relevé le président de la commission des chiens Pascal Montavon, ce très bon résultat d'ensemble est le fruit d'une participation assidue des maîtres et de leurs compagnons aux cours préparatoires.

La FCJC remercie tous les membres de la commission des chiens pour leur dévouement et la Diana de Delémont pour l'organisation de l'événement.

Le QJ a relaté dans ses colonnes (un article en première page et 2/3 d'une page) l'important travail que la FCJC réalise dans le cadre de l'éducation canine et la très précieuse aide de ces chiens formés dans la recherche de cadavres en cas d'épizootie de Peste Porcine Africaine (PPA).



Epreuves d'obéissance

Nom	Prénom	Localité	Nom du chien	Race
Belgrado	Gilberto	Courchapoix	Jackson du Vion	Drahthaar
Choulat	Marie-Madeleine	Courcelon	Vegas	Wachtelhund
Dobler	Etienne	Glovelier	Hortense dit Vespa	Springer spaniel
Frund	Sylvain	Châtillon	Ruby	Griffon bleu de Gascogne
Guerdat	Pierre-André	Bassecourt	Cally	Springer spaniel
Messerli	John	Fregiécourt	Vasco	Epagneul breton
Voyame	Pierre	Bassecourt	Luna	Griffon bleu de Gascogne

Epreuve de recherche au sang

Aschwanden	Yane	Delémont	Skippy	English Springer Spaniel
Beuchat	Arnaud	Soulce	Azor	Courant lucernois
Bieri	Alan	Les Pommerats	Iko	Drahthaar
Braillard	Marc	Soubey	Merlin	Chien d'Oysel
Guerdat	Pierre-André	Bassecourt	Cally	Springer spaniel
Kury	Gilbert	Courchapoix	Taiau	Bruno du Jura
Wolfer	Lucas	Saint-Ursanne	Balto	Parson Russell

Information aux chasseurs



La passion des chiens et de la chasse va au-delà du tir et du prélèvement.

C'est pour cela que les concours de chasse, plus spécifiquement les concours de chien d'arrêt sont nécessaires voir indispensables au maintien des qualités naturelles des chiens de race.

Ce préambule pour annoncer aux chasseurs jurassiens qu'un concours de chiens d'arrêt sur bécasse, spécial

Breton sera organisé **les 1^{er} et 2 novembre dans les forêts du Raimeux dans les unités de gestion cynégétique 229 / 230 / 231.**

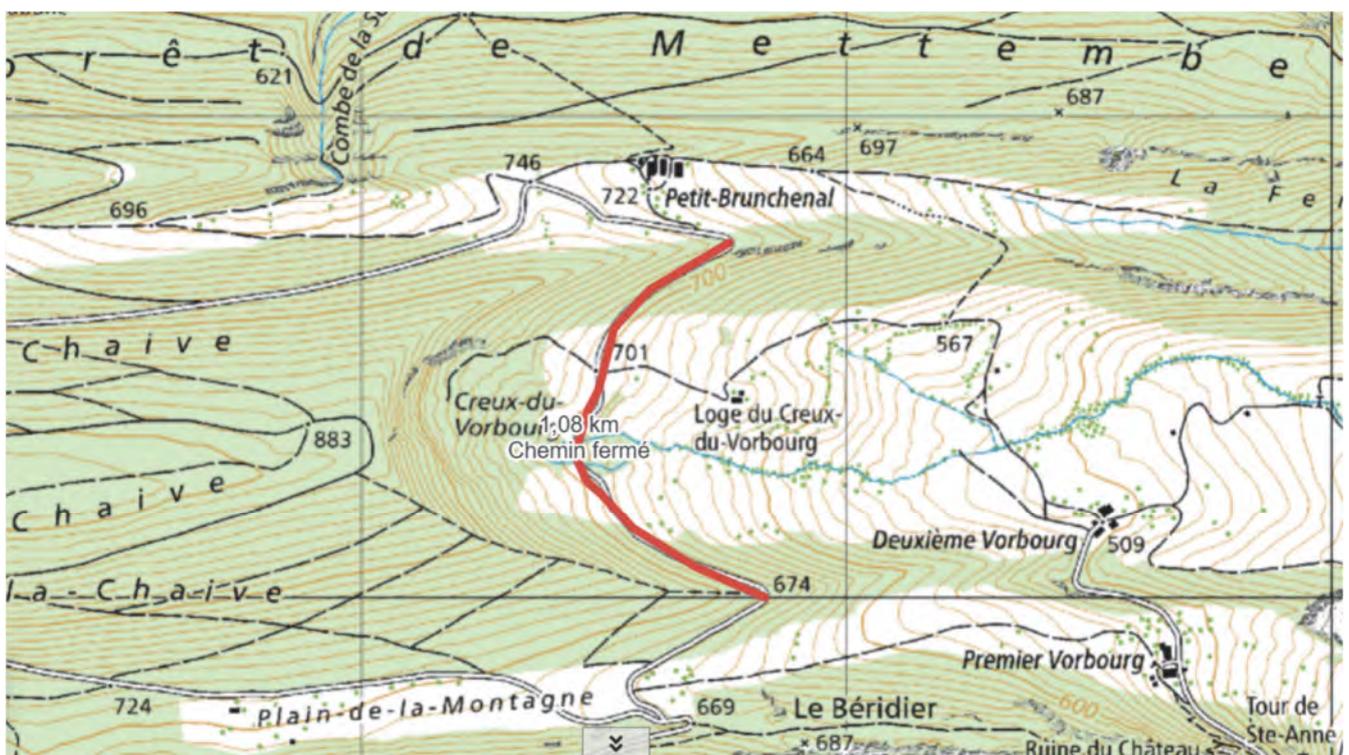
Cette manifestation internationale qui réunira bon nombre de chiens est organisée sous l'égide du Club Suisse de l'Épagneul breton et aura lieu pour la cinquième fois sur le territoire cantonal jurassien.

Les participants suisses, français et italiens qui prendront part à cette compétition garderont assurément de magnifiques souvenirs de notre belle contrée jurassienne.

Michel Buchwalder

Route fermée

Le garde forestier de la bourgeoisie de Delémont (Jean-François Lovis) informe tous les chasseurs qu'en raison d'importants travaux, la route située au lieu-dit "Creux de Vorbourg" (voir plan ci-dessous) sera totalement interdite à la circulation du lundi 29 septembre au samedi 18 octobre inclus.



OUVERTURE DE LA CHASSE GÉNÉRALE 2025 - informations et rappels

La saison de chasse générale s'ouvrira le mercredi 1^{er} octobre 2025.



Le canton compte 382 détenteurs de permis de chasse ainsi que 15 détenteurs d'une autorisation de chasse sans port d'armes.

L'ENV rappelle que cette autorisation est nécessaire pour les accompagnants, qu'ils soient détenteurs d'un certificat de chasse ou en formation, afin de pouvoir participer activement à une action de chasse (lâcher les chiens, transporter du gibier, rejoindre le groupe en véhicule, etc.).

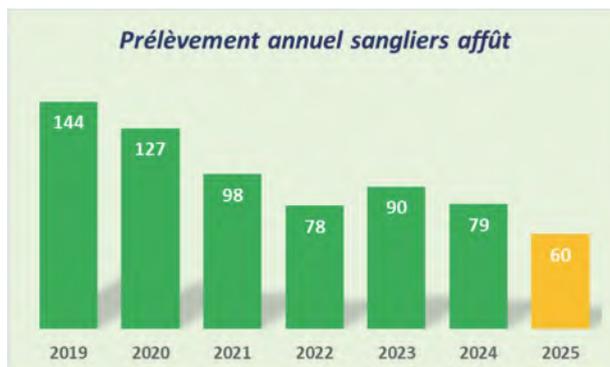
L'ENV compte sur la vigilance et le bon sens de chacun pour assurer le bon déroulement de la saison 2025-2026.

Chevreuil

- ❖ Population stable et en équilibre avec le milieu forestier
- ❖ Le plan de chasse, inchangé depuis plus de 20 ans, prévoit un prélèvement d'environ 1'200 individus, répartis équitablement : 400 brocards, 400 chevrettes et 400 chevrillards.

Sanglier

- ❖ Déjà chassé depuis début juin, avec plus de 60 individus tirés
- ❖ La chasse se poursuivra jusqu'à fin février 2026, avec des traques organisées par la Fédération Cantonale Jurassienne des Chasseurs
- ❖ Les dommages agricoles enregistrés avant la récolte du maïs dépassent CHF 300'000, plaçant cette année parmi les plus problématiques
- ❖ La vigilance reste de mise face à la peste porcine africaine, avec des foyers actifs en Allemagne et en Italie.



Usage des véhicules

- ▶ Les véhicules peuvent être utilisés uniquement pour se rendre aux lieux de chasse, et non pour repérer ou chasser le gibier
- ▶ Repérer des animaux ou leurs indices depuis un véhicule est interdit lors de la chasse individuelle d'été et des traques d'octobre et novembre
- ▶ Cette règle garantit la sécurité et la bonne cohabitation entre chasseurs. Les gardes-faune seront particulièrement attentifs, et le règlement sera renforcé dès 2026.



EXERCICE DE LA CHASSE SUR LE TERRITOIRE DE MOUTIER



Les informations transmises récemment par l'Inspectorat de la chasse du canton de Berne s'adressaient aux détenteurs de la patente bernoise. Afin d'éviter toute incompréhension auprès de ce public ciblé, ainsi que des chasseurs jurassiens, nous précisons ci-après les modalités relatives à l'exercice de la chasse sur le territoire communal de Moutier dans le cadre du changement d'appartenance cantonale.

- ▶ Jusqu'au 31 décembre 2025, l'exercice de la chasse sur le territoire de Moutier reste régi par la législation bernoise (permis, conditions, périodes, règles)
- ▶ Dès le 1^{er} janvier 2026, la chasse sur le territoire communal de Moutier sera interrompue, y compris pour les détenteurs de la patente bernoise et jurassiennes
- ▶ Les détenteurs de la patente bernoise résidant à Moutier pourront toutefois continuer à chasser sur le territoire bernois hors commune de Moutier pendant les mois de janvier et février 2026
- ▶ La surveillance et le contrôle de la chasse seront transférés au canton du Jura dès le 1^{er} janvier 2026
- ▶ La chasse pourra à nouveau être pratiquée sur le territoire communal de Moutier dès l'ouverture de la saison jurassienne 2026-2027, soit à partir du 1^{er} juin 2026 avec l'affût du sanglier en dehors des forêts

Des informations pratiques sur la procédure de commande des permis de chasse jurassiens (inscriptions, délais, documents requis) seront communiquées par l'Office de l'environnement du canton du Jura lors d'une rencontre avec les chasseurs prévôtois prévue à l'automne 2025.

COMPTAGE POST-HIVERNAL DES CHAMOIS - rapport et remerciements



Le comptage post-hivernal s'est déroulé cette année dans des conditions moyennes, avec des précipitations parfois abondantes. Les chamois étaient un peu moins visibles qu'à l'accoutumée, avec 238 individus distincts observés sur l'ensemble du territoire cantonal. Parmi eux, un peu plus de deux tiers ont pu être précisément identifiés, et la proportion de chevreaux nés au printemps 2024 représente près d'un cinquième des animaux observés.

Ces chevreaux représentent un peu plus de 20 % des individus comptés, une proportion inférieure à celle des derniers comptages, qui avaient révélé une population de chamois avec un faible taux de mortalité et un taux d'accroissement probablement situé dans la moyenne supérieure. Il sera important de veiller à ce que cette tendance ne se confirme pas à l'avenir. Parmi les autres individus identifiés figurent 101 chèvres et 22 boucs.

Évaluer l'effectif d'une population d'animaux sauvages tels que le chamois reste une opération délicate, d'autant plus lorsque la population évolue sur un territoire boisé comme le nôtre. Le « chiffre noir », c'est-à-dire les individus non comptés car non visibles, est logiquement plus important dans notre région que sur des territoires situés au-dessus de la limite forestière.

L'ENV rappelle que le comptage instantané reste complémentaire aux observations effectuées tout au long de l'année par le corps de gardes, qui permettent d'estimer que la population dépasse 400 chamois. D'autres indices, tels que la composition du tableau de chasse, le poids et l'âge déterminé par le dénombrement des anneaux des cornes, continueront d'apporter des renseignements essentiels sur l'état de la population. Par ailleurs, des modalités de prélèvement révisées entreront

en vigueur dès l'année prochaine et feront l'objet d'une consultation dans le cadre du nouveau règlement sur l'exercice de la chasse 2026 et 2027 auprès de la commission cantonale de la faune, prévue en début d'année 2026.

L'Office de l'environnement tient à remercier chaleureusement tous les participants au comptage. Votre engagement et votre vigilance permettent de mieux connaître et protéger notre population de chamois.

Amaury Boillat - Inspecteur de la faune

Les chiens de chasse au service de la collectivité

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) du canton du Jura va collaborer avec la Fédération Cantonale Jurassienne des chasseurs (FCJC) dans le cadre du groupe d'intervention en cas d'épizootie hautement contagieuses dans l'éventualité où des cas de peste porcine africaine (PPA) devaient être décelés sur le territoire cantonal.

Depuis plusieurs mois, le spectre de la peste porcine africaine (PPA) plane sur l'Europe occidentale. Cette épizootie, qui s'est propagée depuis la Géorgie en 2007, s'étend désormais en Europe occidentale avec la présence de foyers de contagion en Allemagne et en Italie ainsi que dans de nombreux autres pays d'Europe de l'Est. La Suisse est ainsi prise en étau et les services des affaires vétérinaires cantonaux se préparent à affronter une potentielle apparition soudaine de peste porcine africaine sur leur territoire.

Cette maladie, qui n'est pas transmissible à l'Homme, est causée par un virus qui touche exclusivement la famille des suidés. Sous nos latitudes les espèces menacées sont les sangliers et les porcs domestiques. Ce virus se caractérise par une faible contagiosité - c'est-à-dire qu'un individu infecté doit être en contact rapproché avec un individu sain pour lui transmettre la maladie. Cependant, il est d'une létalité extrême pour les animaux infectés car moins de 10% d'entre eux survivent.



" cadavre de sanglier atteint par la PPA "

Contrairement à la tristement célèbre peste noire qui a décimé les populations du XIVe siècle qui était due à la bactérie *Yersinia pestis*, la PPA est causée par un virus. Cette maladie a hérité du qualificatif de « peste¹ » à cause de la violence de ses symptômes : fortes fièvres, saignements au niveau de l'épiderme, coloration violacée aux oreilles et sur d'autres parties du corps qui se solde généralement par une mort subite. Malheureusement, à l'heure actuelle, il n'existe ni traitement ni vaccin contre cette maladie dévastatrice.

Ce virus a la particularité d'être extrêmement résistant et peut notamment se transmettre par les fluides corporels de l'animal tels que : le sang, l'urine ainsi que la salive. De plus, même après la mort de l'animal, le virus demeure actif dans la chair de ce dernier pendant plusieurs mois si la viande n'est pas cuite². Ainsi, les préparations carnées insuffisamment cuites, séchées ou encore crues constituent un facteur de transmissibilité important si elles sont ingérées par des suidés.

¹ Peste est issu du latin « pestis » qui signifie « fléau » pour désigner des maladies très graves.

² Le terme cuisson désigne de porter la viande à une température supérieure ou égale à 70 °C pendant au moins 30 minutes.



" le chien indique à son maître la direction dans laquelle se trouve la carcasse "

De ce fait, consécutivement à la contamination de certaines exploitations porcines au nord de l'Italie, il n'est pas exclu que le virus puisse être présent dans des morceaux de viande de porc en provenance de ce pays. L'apparition du virus en Italie résulte d'ailleurs très probablement de restes de viande crue de porcs contaminés jetés dans la nature.

Par conséquent, afin de limiter le risque lié à la transmissibilité inhérente à la potentielle présence de virus dans la viande, une campagne de

prévention a été mise sur pied au niveau fédéral par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) en partenariat avec les services des affaires vétérinaires des cantons et les communes. Des affiches sur les lieux de pique-nique rappellent à la population de ne pas jeter leurs déchets carnés dans la nature.

Néanmoins, si malgré toutes les mesures de prévention prises, un foyer de PPA devait quand même être détecté sur le territoire cantonal, le groupe d'intervention en cas d'épizooties hautement contagieuses serait déclenché.

Les directives pour lutter efficacement contre une épizootie véhiculée par des animaux sauvages prescrivent une segmentation d'une zone géographique en trois zones distinctes séparées par des clôtures, respectivement : une zone infectée, une zone tampon et une zone propre. La zone infectée correspond au compartiment de terrain dans lequel sont confinés les animaux malades, la zone saine correspond au reste du monde qui est exempt de la maladie et la zone tampon se situe entre les deux zones précitées.



" pas toujours facile de découvrir le cadavre "

Dans la zone infectée, l'objectif est de laisser circuler la maladie jusqu'à ce que toute la population de sangliers infectés soit éradiquée. La zone tampon revêt quant à elle une importance primordiale car c'est dans cette dernière que des recherches minutieuses sont menées pour vérifier l'imperméabilité du dispositif de quarantaine de la zone infectée. De plus, par mesure de précaution, les populations de sangliers dans la zone tampon doivent être limitées même si elles sont saines. Cette mesure peut paraître contradictoire. Cependant, l'objectif centrale de la lutte contre la PPA n'est pas de protéger les sangliers mais l'économie qui gravite autour de la viande de porc.

Chaque cadavre de sanglier infecté gisant dans la nature constitue une source de contamination importante c'est pourquoi il est primordial que les carcasses puissent être rapidement identifiées et éliminées en garantissant toutes les mesures de biosécurité nécessaires.

Cependant, le défi est double car non seulement les zones géographiques peuvent être relativement vastes mais ces animaux excellent en outre dans l'art du camouflage et peuvent se cacher dans des emplacements extrêmement difficiles d'accès surtout lorsqu'ils sont malades.

Les moyens usuels pour la recherche de cadavres de sangliers sont : les battues humaines, les chiens ainsi que l'utilisation de drones à imagerie thermique. Les autorités allemandes qui ont déjà une solide expérience en matière de lutte contre la PPA ont misé essentiellement sur l'emploi de chiens. Selon eux, grâce à son odorat, un seul chien est autant efficace que 80 personnes.

L'hégémonie de la race canine a été confirmée lors d'un exercice organisé par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton de Neuchâtel lors duquel 5 carcasses de sangliers ont été disposées aléatoirement dans une forêt couvrant une surface de plusieurs kilomètres carrés. L'exercice consistait d'une part à trouver les sangliers et d'autre part à éliminer les carcasses en respectant toutes les mesures de biosécurité. Des chiens étaient en concurrence avec des pionniers de la protection civile qui effectuaient des battues. Le résultat est cinglant : 5 carcasses retrouvées par le meilleur ami de l'Homme et aucune par l'Homme.

Fort de ce retour d'expérience, le service des affaires vétérinaires du canton du Jura veut miser sur la composante canine car c'est elle qui offre la plus grande adaptabilité et surtout le meilleur taux de réussite. Les autres moyens tels que la battue humaine et l'engagement de drones demeureront des moyens complémentaires engageables au cas par cas.

Ainsi, à l'instar de nos voisins neuchâtelois, le Service de la consommation et des affaires vétérinaire (SCAV) va collaborer avec les spécialistes du monde de la chasse afin que ces derniers puissent prêter main forte en cas d'épizootie. Ainsi, les chasseurs, au travers de



" un beagle et son maitre parcourent une portion de forêt neuchâteloise à la recherche de cadavres de sangliers "

leur savoir-faire spécifique, pourront aider, d'une part à activement rechercher des cadavres de sangliers avec leurs chiens mais également à mener des actions de dépopulation de sangliers dans les zones à proximité des éventuels foyers de contamination.

Les premiers jalons de cette fructueuse collaboration entre la FCJC, le SCAV et l'Office de l'environnement ont été posés au mois de juin 2025. Le SCAV et l'office de l'environnement sont reconnaissants envers la FCJC de mettre son savoir-faire unique au monde de la chasse au service de la collectivité dans le cadre de la lutte contre la PPA.

Crédit photo : Jérémie Cortat

Jérémie Cortat - chargé de projet au SCAV JU
www.jura.ch/ppa

FCJC - Journées de travail en faveur du patrimoine naturel 2026

	Heure	Région	Rendez-vous	Organisateurs	Travaux / matériel	Contact
Jeudi 19 février 2026	08h00	Delémont	Terrain FC - Montsevelier	Gilles Chételat Gérard Chételat	Entretien haie + milieux humides	079 231 63 13
Jeudi 26 février 2026	8h00	Delémont	Gare - Courfaivre	Bernard Graedel	Entretien réseau bocager trongneuses	079 212 54 43
Samedi 28 février 2026	8h00	Porrentruy	Gare - Courgenay	Pierre-Alain Stadelman	Entretien haies serpes - fourches - gants	078 785 06 56
Samedi 28 février 2026	8h00	Delémont	Local FCJC - Glovelier	Jean-Claude Beuchat	Entretien réseau bocager	078 663 63 29
Samedi 28 février 2026	8h00	Delémont	Halle des fêtes - Courfaivre	Gérald Buchwalder	Entretien milieux humides	079 759 65 02
Samedi 7 mars 2026	8h00	Clos-du-Doubs	Le Chandelier - St-Ursanne	Matéo Madreira	Entretien milieux humides	079 892 42 70
Samedi 7 mars 2026	8h00	Porrentruy	Cabane forestière - Chevenez	Arthur Lachat	Entretien réseau bocager gants, serpes, fourches	079 631 46 02
Samedi 7 mars 2026	8h00	Delémont	Gare - Courfaivre	Bernard Graedel	Entretien réseau bocager trongneuses	079 212 54 43
Samedi 7 mars 2026	8h00	Delémont	Terrain FC - Courchapoix	Gilles Chételat Gérard Chételat	Entretien étang + haie Morlattes	079 231 63 13
Samedi 7 mars 2026	8h00	Porrentruy	Cabane forestière - Bonfol	Michel Monnin	Entretien haies/lisières serpes - fourches - gants	079 245 02 48
Samedi 7 mars 2026	8h00	Delémont	Ecole - Rebeuvelier	Damien Gunzinger Michel Buchwalder	Entretien biotope	079 394 58 06 079 629 90 86
Jeudi 19 mars 2026	8h00	Franches-Montagnes	Boulangerie - Les Enibois	Léon Maître	Entretien réseau bocager	079 225 90 92
Samedi 21 mars 2026	8h00	Delémont	Gare - Courfaivre	Bernard Graedel Guy Seuret	Entretien réseau bocager trongneuses	079 212 54 43 079 849 80 20
Samedi 28 mars 2026	8h00	Franches-Montagnes	Boulangerie - Les Enibois	Nadia Godat	Entretien réseau bocager	079 272 69 94



Les inscriptions doivent parvenir **10 jours avant la date** au secrétariat FCJC. Elles seront enregistrées par ordre d'arrivée.

M^{me} **Mylène Comte-Erard** ☎ Tél. 032 426 65 34 email : mylene.comte-erard@fcjc.ch

AUCUNE journée de rattrapage sera organisée. Nous vous encourageons vivement à participer aux journées planifiées en 2025